

PREFET DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac  
Pôle développement durable

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Commune de SEGONZAC

Par arrêté préfectoral du 11 janvier 2016, le Préfet de la Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique à la mairie de SEGONZAC du lundi 15 février 2016 au mardi 15 mars 2016 **inclus (soit une durée de 30 jours consécutifs)** sur la demande présentée par M. Bruno MARCADIER, dirigeant de l'EUURL Distillerie de la Champagne dont le siège social est au lieu-dit l'Ouche du Boc à SEGONZAC pour l'exploitation d'une distillerie, de six chais de stockage d'eaux de vie et d'un chai de distillation sur la commune de SEGONZAC.

Cette activité relève du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier complet, constitué conformément aux dispositions réglementaires, comporte notamment l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (AE) sur cette étude d'impact.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de SEGONZAC, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de SEGONZAC ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SEGONZAC.

M. Jacques LACOÏTE, colonel de gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de POITIERS, sera présent à la mairie de SEGONZAC les :

JOURS	HEURES
Lundi 15 février 2016	14h30 - 17h30
Mercredi 24 février 2016	9h00 - 12h00
Mardi 1 <sup>er</sup> mars 2016	9h00 - 12h00
Mardi 8 mars 2016	9h00 - 12h00
Mardi 15 mars 2016	14h30 - 17h30

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Hervé HUCTEAU, consultant en qualité sécurité environnement, jusqu'au terme de la procédure.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet : M. Bruno MARCADIER, dirigeant de l'EUURL Distillerie de la Champagne – l'Ouche du Boc – 16130 SEGONZAC.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la Sous-Préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Direction des Collectivités Locales et des procédures Environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales) et dans la mairie de SEGONZAC, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

Cet avis d'enquête, l'information sur l'absence d'avis de l'AE ainsi que les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Charente : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique « Politiques publiques - Environnement - enquête ICPE »).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

P/ le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet

  
Olivier MAUREL